

Lettre de cadrage

NUSAB 2022
PNUD
Lycée Berthollet

Présidence de la Commission

Tahny-Lou Roche

Vice-Président(e)s de la Commission

Alexis Maison

Mélissa Guerchouh

Introduction

La diversité des situations que rencontrent les minorités rendent leur définition complexe; certaines vivent regroupées dans des zones bien définies, séparées des groupes dominants de la population, d'autres sont dispersées dans tout le pays. Certaines minorités ont un fort sentiment d'identité collective et une histoire connue; d'autres n'ont que des notions fragmentées de leur héritage commun.

Ainsi, le rapporteur spécial de la sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités des Nations Unies, Francesco Capotorti, donne en 1979 une définition des minorités, toujours utilisée aujourd'hui. Voici ce que nous pouvons en retenir:

- Infériorité numérique par rapport à la population totale
- Position non-dominante à l'intérieur de l'État
- Caractéristique ethnique, linguistique ou religieuse commune
- Citoyenneté de l'État de résidence

C'est sur cette définition que nous allons nous baser.

L'ONU, depuis l'adoption de la **Déclaration des Nations Unies sur les minorités** (qui est la principale référence sur le sujet) en 1992, lutte pour le maintien de leur existence dans les Etats du monde. Pour l'édition 2022 du NUSAB, nous poserons deux sujets:

- Comment améliorer la situation des femmes appartenant à des minorités
- Comment favoriser le respect des droits des enfants issus de minorités

Cette lettre a pour but de vous guider dans vos réflexions concernant ses sujets et leur application au sein du pays que vous représentez, et des pays membres de l'Organisation des Nations Unies.

Comment améliorer la situation des femmes appartenant à des minorités ?

SITUATION

Malgré la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* de l'ONU de septembre 1981, partout dans le monde, dans tous les aspects de la vie en société, les femmes sont sous le coup de la discrimination et de la sous-représentation. Les femmes issues de minorités, ethniques ou religieuses, le sont encore plus. Selon une recherche parue en décembre 2019 dans la revue scientifique *Nature*, les femmes issues des minorités ont, aux Etats-Unis, 17% moins la parole dans des conférences scientifiques, tandis que les hommes des minorités observent un écart de 8%.

Ceci étant dit, ce problème touche plus particulièrement les pays sous-développés, ou en voie de développement; au Vietnam, pays d'Asie du Sud Est qui regroupe pas moins de 54 groupes ethniques, 53 sont considérés comme des minorités. Dans le seul domaine de l'éducation, les femmes des minorités ethniques sont 10% de moins lettrées que les femmes du peuple Kinh (87% de la population).

ASPECT JURIDIQUE

Du fait de leur infériorité numérique, les minorités peinent à faire respecter leurs droits. Par conséquent, des traités et déclarations ont été mis en place afin de garantir une protection effective de leurs droits. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des minorités en constitue le document de référence. Composée de 9 articles, cette Déclaration comprend plusieurs droits relatifs aux personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses ou linguistiques. De surcroît, les États ont le devoir de protéger ainsi que de défendre les droits de ces personnes, comme le mentionne la Déclaration. Plusieurs autres instruments juridiques ont été établis comme la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Approche

- protection contre la maltraitance, la violence et l'exploitation
- participation au processus décisionnel pour les questions qui les concernent.

La pauvreté, l'exploitation et la violence peuvent être évitées. De grands progrès ont été recensés en termes de protection de l'enfance, pourtant de trop nombreux enfants voient encore leurs droits bafoués.

- La déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques religieuses et linguistiques :
<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/minorities.aspx>
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant:
<https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant>

Le rapport Innocenti affirme que les Etats devraient allouer plus de ressources au soutien des familles autochtones, leur offrir plus de services et élaborer des lois et politiques qui leur soient favorables. Il insiste sur quatre domaines stratégiques où il a été prouvé que l'investissement, en particulier dans des domaines où les communautés indigènes sont bien outillées, peut avoir des effets positifs pour les enfants autochtones.

Santé et nutrition : entreprendre des études pour évaluer les pratiques sanitaires autochtones et le rôle des différents membres de la communauté en termes de soins de santé. Offrir une formation d'agent de santé aux autochtones pour qu'ils puissent travailler avec les guérisseurs et sages-femmes traditionnels. Améliorer l'accès aux soins de santé, surtout dans des endroits isolés ou reculés.

Protection : renforcer les capacités des familles autochtones, des réseaux familiaux et des communautés. S'occuper plus particulièrement des enfants et adolescents autochtones dans les environnements urbains ou périurbains. S'assurer que l'administration judiciaire est consciente des différences culturelles et en tient compte.

Participation au processus décisionnel : faire le nécessaire pour surmonter les obstacles à l'enregistrement des naissances, y compris les problèmes de sensibilisation et d'accès. Permettre aux enfants autochtones de participer aux discussions communautaires, nationales et internationales.

Références

<https://journals.openedition.org/hommesmigrations/3170> <https://journals.openedition.org/remi/6652>
<https://eca.unwomen.org/en/where-we-are/ukraine>
<https://courses.lumenlearning.com/boundless-sociology/chapter/women-as-a-minority/>
<https://www.nature.com/articles/d41586-019-03688-w>
<https://www.jstor.org/stable/41148051>
<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cedaw.aspx>
<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/minorities.aspx>
<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/ccpr.aspx>